

Ville de Pontivy

**Commission personnel – Comité Technique et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des
Conditions de Travail**

Compte-rendu des réunions du 5 février 2018

C9-2018-001

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jacques PERAN, Adjoint au Personnel

Madame Chantal GASTINEAU, Conseillère Municipale

Monsieur Michel JARNIGON, Adjoint aux sports, loisirs et vie associative

Madame Stéphanie GUEGAN, Adjointe à l'action sociale

Madame Annie GUILLEMOT, Conseillère Municipale

Madame Françoise RAMEL, Conseillère Municipale

Organisations Syndicales :

C.F.D.T. :

Madame Sophie CUEFF, Secrétariat Général

Madame Laurence ANNO, Éducation

Monsieur Christophe LE TUTOUR, SEV Sports

Monsieur Anthony SALVAR, Service Bâtiments

F.O. :

Monsieur Vincent LE CALVE, Service Bâtiments

Madame Lydie GUEGAN, EHPAD

C.G.T. :

Madame Sylvie LE POUZARD, Archives-Documentation

Madame Corinne QUENEAU, EHPAD

Monsieur Éric POSSEME, SEV

ASSISTAIENT À LA RÉUNION :

Monsieur Roland PICHON, Directeur Général

Madame Sandra LETHIEC, Directrice du CCAS

Monsieur Julien MIGNOT, DST

Madame Adeline GONNARD, Directrice Education-Animation

Madame Nathalie URSET, Directrice de l'EHPAD

Monsieur Lionel KERDUDO, ACFI du CDG56

Madame Valérie GIANGRANDE, Assistante de prévention

Madame Marie BOUVIN, secrétaire administrative du CHSCT

Madame Corinne LEMOINE, Directrice des Ressources Humaines

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Yann LORCY, 1er adjoint

Monsieur Yohan LE NAGARD, Atelier de cuisine municipal

Madame Dominique MARTAIL, EHPAD

Madame Sandrine BARTLINSKI – EHPAD

Monsieur Jean-Pierre LE BIHAN, Directeur des Finances

ABSENTS :

Monsieur Eddy RENAULT, Conseiller Municipal

Madame M. Madeleine DORE-LUCAS, Conseillère Municipale

Monsieur Philippe AMOURETTE, Conseiller Municipal

Dr Régis CORDEBAR, médecin de prévention

La commission du personnel a examiné les dossiers soumis au Comité Technique (CT) et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) qui se sont réunis le 5 février 2018.

I – PROJETS DE DÉLIBÉRATION (Cf. ci-joint)

-RIFSEEP – Modifications

Avis	Collège Personnel	Collège Employeur
Favorable		5

Défavorable		
Abstention	5	

-Convention de mise à disposition au CCAS de l'éducateur sportif de la Ville

Avis	Collège Personnel	Collège Employeur
Favorable	5	5
Défavorable		
Abstention		

II – AUTRES POINTS

1 - DOSSIERS SOUMIS AU CT

A – Informations sur les dépenses de personnel 2018 :

La DRH a précisé que les membres du CTP doivent être informés des mesures budgétaires prises par la collectivité qui ont un impact sur la rémunération du personnel. Aussi, elle a expliqué que les dépenses de personnel subissent 3 facteurs d'évolution :

-La mise en œuvre de mesures nationales réglementaires, telles que le report d'un an des mesures PPCR (« *Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations* »), le gel de la valeur du point, la mise en œuvre de la journée de carence, la création d'une indemnité compensatrice de la hausse de la CGS, la baisse du taux de cotisation d'assurance maladie et l'augmentation du SMIC (+1,24% au 01/01/2018)

-Les effets mécaniques d'évolution de la masse salariale liés au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui comprend les avancements d'échelon, de grade et la promotion interne,

-Les décisions municipales et des mesures locales, telles que l'augmentation du budget consacré à l'assurance statutaire au 1er janvier 2018 (changement d'assureur et extension des garanties : + 44 000 €), les modifications du RIFSEEP (augmentation de l'IFSE et changement des critères d'attribution du CIA), la mise en œuvre de nouvelles astreintes au CTM et le maintien des crédits consacrés à la rémunération des animateurs TAP.

Le budget nécessaire aux paiements des rémunérations est, pour 2018, de 7 212 800 €.

Les membres du CTP ont pris note de ces informations.

B – Organisation à l'EHPAD : Mise en œuvre d'une journée de non remplacement en cas de maladie :

La directrice du CCAS a expliqué que l'EHPAD, structure médico-sociale, est astreint à une continuité permanente de service. A ce titre, il doit mettre en place une organisation répondant à cette contrainte en cas d'arrêt de travail. Il compte parmi ses effectifs un pôle de remplaçants qui permet de maintenir le service initial, même en cas d'absence et ce dès le premier jour. Cependant, la situation budgétaire de l'établissement ne permet plus ces modalités de remplacement. C'est pourquoi, ces dernières années, ce principe de remplacement automatique avait déjà été assoupli. Aujourd'hui, il s'agit de valider un protocole de travail qui définit quelles sont les tâches qui seront redistribuées voire celles qui ne seront pas effectuées le premier jour de l'absence d'un agent non remplacé. Les membres du CTP regrettent de devoir définir un tel protocole mais prennent note du budget contraint de l'EHPAD de Pontivy comme nombre d'autres EHPAD.

Ils ont émis les avis suivants :

Avis	Collège Personnel	Collège Employeur
Favorable		5
Défavorable	2 (GGT-FO)	
Abstention	3	

C – Modifications des horaires d'ouverture de la Maison Pour Tous

La directrice du CCAS précise que lors de sa création, la Maison pour Tous comptait un seul agent. Cet équipement était ouvert le lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi (matin). L'évolution de ses missions s'est accompagnée d'un renforcement de l'équipe qui compte aujourd'hui 6 agents. Les horaires d'ouverture initiaux ont été modifiés en conséquence. Du lundi au vendredi 9-12h / 14h-17h30 avec 2 ouvertures en soirée (mardi et jeudi) et le samedi matin. La fermeture le samedi matin est effective pendant les vacances scolaires.

Progressivement, l'activité s'est concentrée sur la semaine. La fréquentation du samedi matin concerne en moyenne 1 à 2 personnes qui viennent essentiellement pour l'accès aux résultats sportifs. Il a donc été proposé aux membres du CTP, après avis favorable du COPIL de la Maison pour Tous, de la fermer le samedi matin et de réaffecter ce temps de travail sur la semaine.

Avis sur cette proposition :

Avis	Collège Personnel	Collège Employeur
Favorable	5	5
Défavorable		
Abstention		

D – Bilan des actions de formation 2017 :

La DRH a présenté le bilan des actions de formations réalisés en 2017 : il y a eu 508 jours de formations, 106 actions de formations pour un coût de 28 898,49 €.

Les membres du CTP ont pris note de ces informations.

E – Information sur les rythmes scolaires :

La DRH informe que le comité de pilotage des rythmes scolaires s'est réuni le jeudi 18 janvier dernier afin d'enclencher la réflexion sur les rythmes scolaires à adopter à la prochaine rentrée scolaire dans les écoles pontivyennes.

Au cours de cette réunion, Mme Claude DAMAZIE-EDMOND, l'inspectrice de la circonscription de Pontivy, a rappelé que le cadre légal reste 4,5 jours d'école (*et 9 demi-journées*) et que toute autre organisation serait dérogatoire et nécessite un accord convergent entre la municipalité et les conseils d'école (*avec 1 voix pour la ville et une voix pour l'ensemble des écoles = la position majoritaire*).

L'académie attend une position pour mi-mars ; en conséquence, les conseils d'école devront se réunir en février avant les vacances d'hiver.

Mme La Maire a précisé que 3 situations pouvaient être envisagées :

-le statut quo : 4,5 jours avec cours le mercredi matin et maintien des Temps d'Activité Péri-scolaires (TAP). Mais, si le fonds de soutien aux activités péri-scolaires n'était pas maintenu par l'État, la ville sera amenée à revoir les conditions de leur financement et notamment envisagera une participation financière des familles,

-la mise en place d'une organisation sur 4,5 jours avec le samedi matin, fin des TAP et modification des horaires de classe,

-le retour à une semaine à 4 jours.

La commission Éducation, qui se réunira prochainement, portera la position de la ville. Les membres du CTP prennent note de ces informations.

L'ordre du jour du CTP étant épuisé, M. Péran a levé la séance à 11h30.

2 – DOSSIERS SOUMIS AU CHSCT

Le compte rendu du précédent CHSCT a été approuvé.

A – Bilan de fonctionnement du CHSCT en 2017

L'assistante de prévention, assistée de la secrétaire administrative du CHSCT, a présenté le bilan des actions menées en 2017.

Les indicateurs suivants ont été examinés : taux de fréquence et taux de gravité (comparaison 2016-2017), nombre d'accidents sans arrêts et avec arrêts, nombre d'incidents, nombre de jours d'arrêts par service, nombre d'accidents de trajet et de maladies professionnelles.

Les actions spécifiques par site 2017 ont été listées (ex : travail sur les méthodes de nettoyage dans les écoles et achat de 12 chariots, aménagement de locaux, changement de chaudière, mise en place de stores, changement de SSI, installation d'humidificateur, études ergonomiques, achat de tenues et d'EPI...).

149 agents ont suivi des actions de formation -Sécurité et Prévention des risques- pour 205 jours et un budget de 17 458 €.

15 320,76 € ont été dépensés pour l'achat d'EPI et de vêtements de travail, de produits pharmaceutiques, de petits matériels et du logiciel Prévisoft (1 253 €).

Le programme annuel de prévention 2018 a été détaillé.

B – Organisation des visites de médecine professionnelle :

Le directeur du Pôle Santé au Travail du CDG56 a informé les membres du CHSCT du départ en retraite du médecin de prévention le 31 janvier dernier. Le service de médecine de prévention devrait fonctionner en mode dégradé pendant la phase de recrutement d'un nouveau médecin. En effet, il est prévu l'intervention d'un infirmier les vendredis et, de temps à autre, celle du médecin coordonnateur qui, venant de Saint Briec pour aller sur Vannes, s'arrêterait au centre de secours de Pontivy.

Les membres du CHSCT lui ont rappelé qu'ils ne pouvaient se satisfaire de cette organisation qui ne permet pas à l'employeur de répondre à ses obligations en matière de prévention.

C – Procédure d'enquêtes administratives en cas d'accident de service :

A la faveur du changement d'assureur, il a été proposé aux membres du CHSCT de donner leur avis sur la procédure d'enquêtes administratives en cas d'accident de travail. Au vu des propositions, il a été convenu que c'est la DRH qui définira cette procédure.

D – Questions diverses :

-Situation de travail à la médiathèque – taux d'hygrométrie faible

2 agents se plaignent de problèmes oculaires aggravés par un taux d'hygrométrie particulièrement bas à la médiathèque. L'architecte, qui a été sollicité en décembre dernier, demande à la ville de lui fournir des informations complémentaires notamment en terme d'entretien des différentes installations concernées.

-Journée mondiale sur la santé au travail – 28 avril 2018

La DRH rappelle que le 28 avril 2017 des actions de prévention ont été organisées pour les agents dans le cadre de la journée mondiale sur la santé au travail. Le bilan alors réalisé a pointé l'intérêt des agents pour ce type d'actions mais le mois (avril) et le jour (vendredi) n'étaient pas pertinents. Aussi, la DRH demande aux membres du CHSCT leur avis sur l'organisation d'une journée en 2018. Au vu des propositions, il a été convenu que c'est la DRH qui définira la date et le programme de cette journée en lien avec l'assistante de prévention.

L'ordre du jour du CHSCT étant épuisé, M. Péran a levé la séance à 16h10.